

## Notions *langue / dialecte* vues par Philippe Blanchet

→ (P. 27)

D'autre part, il faut garantir une réelle *démocratie linguistique* qui mettrait enfin un terme à l'intellocratie linguistique, cette *langocratie* contraire à la démocratie parce qu'elle sélectionne par la langue, et tout en s'octroyant tout savoir et tout pouvoir sur celle-ci. Il s'agirait de rendre aux personnes leur souveraineté linguistique. Parallèlement au Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, timidement reconnu jusqu'ici, il paraît inéluctable, si l'on veut rester cohérent, de reconnaître et de respecter un *Droit des locuteurs à disposer de leur idiome*. Car si le langage est bien l'esprit et la vitrine de la société, si la linguistique peut apporter une contribution majeure au progrès social, c'est effectivement dans le domaine des idiomes que la démocratie doit s'appliquer d'emblée. Au-delà de ce que le linguiste peut dire et faire pour les Droits de la Personne, il doit d'abord ne pas s'arroger de rôle exclusif. Car où serait la démocratie, dans quelle idéologie se situerait-on si le rôle éminemment politique que nous avons ici cherché à mettre en évidence était arbitrairement réservé à une élite, à un groupe au savoir auto-reconnu, en dehors de tout contrôle par l'ensemble de la population ? Chacun d'entre nous a en effet un droit imprescriptible d'utilisation et de gestion du ou des idiomes qu'il parle et écrit, quel que soit notre niveau d'étude et notre position sociale, parce que cet idiome est notre identité, et qu'il s'agit donc du droit à être, à vivre, et à se gérer soi-même (BLANCHET, 1991 b).

(...)

→ (P. 28)

### 1.2. Qu'est-ce qu'une langue ?

#### 1.2.1. Absence de définition et dangers du non-dit

Comme je l'ai dit plus haut, l'un des problèmes fondamentaux auquel se trouve confronté le linguiste, ou l'homme politique, ou toute personne qui s'intéresse aux problèmes linguistiques, est celui de la définition et de la spécification de l'idiome dont on parle, étant donné les implications socio-politiques immenses que cela a. En ce qui concerne le provençal, son éventuelle absorption par le concept d'une langue occitane, et sa composition (le nissart est-il du provençal?), soulèvent cette question avec acuité.

Or, force m'est de constater qu'il existe à ce propos dans la science linguistique un flou - pour ne pas dire un vide - conceptuel et terminologique. A l'analyse, il s'avère qu'aucun critère de spécification et de définition d'une langue n'a jamais été établi. Qu'est-ce qu'une "langue", qu'un "dialecte", qu'un "parler", qu'un "idiome" etc...? Où s'arrête l'un et où commence l'autre? Et dans le cas de systèmes linguistiques génétiquement apparentés, où est la limite? Au-delà de ce problème précis, et cependant si important, c'est toute la question de l'unicité en linguistique qui est posée.

En effet, il semble bien que les frontières entre les langues et entre les dialectes, entre langues, dialectes et autres sont peut-être bien davantage des points de vue historiques ou politiques que des questions linguistiques (Nina CATACH, 1989, 110).

(...)

→ (P. 31)

Jean-Baptiste Marcellesi, en proposant le concept de *langue polynomique*, tient compte de critères sociologiques et ethnologiques externes, du volontarisme identitaire des locuteurs, pour la spécification d'une "langue" n'étant ordinairement pas (ou peu) reconnue du fait de son absence de statut et de norme unique : (...) *dont l'existence est fondée sur l'affirmation massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues* (MARCELLESI, 1984, 314). Il est cependant à noter que l'application de ce principe reste cruciale : J-B. Marcellesi cite à titre d'exemple le corse et l'occitan. Or précisément la notion d'"occitan" n'est pas fondée sur l'affirmation massive de ceux qui "le" parlent, mais sur celle d'un seul courant idéologique et très minoritaire : les locuteurs des langues que la notion d'occitan centralise leur donnent des noms divers (*provençal, niçois, gavot, auvergnat, gascon, béarnais, patois etc...*) et affirment leurs autonomies réciproques (notamment en ce qui concerne le provençal).

(...)

→ (P. 35)

Je n'utiliserai donc les termes *langue* et *idiome* qu'au sens strict de "réseau minimal de systèmes linguistiques individuels identifié par un autoglossonyme et une conscience linguistique spécifiques, tous deux affirmés par la majorité des locuteurs". Je m'appuie exclusivement sur ces critères externes, sachant qu'on n'a jamais vu des locuteurs englober sous la même "langue" deux idiomes qui sont Linguistiquement, d'un point de vue interne, très différents l'un de l'autre (appartenant à deux familles génétiques ou typologiques différentes) (cf. POLANCO ROIG, 1984). Par contre on a vu des linguistes englober sous une même étiquette/langue des idiomes considérés comme des langues différentes par les populations concernées (cf. les exemples donnés ci-dessus). La conscience ethnolinguistique est d'ailleurs déjà à l'œuvre partout : L'hindi et l'urdu, que les linguistes considèrent généralement être une seule et même langue d'un point de vue interne sont deux langues officielles de deux états différents, sous deux noms et deux systèmes graphiques totalement différents.

Je n'emploierai pas le mot *dialecte* et lui préférerai *idiome* lorsque les locuteurs ont conscience de l'identité différentielle de ce(s) système(s) linguistique(s), ou *variante/variété* d'un idiome lorsque cette conscience n'est pas attestée par mes enquêtes.

(...)

→ (P. 35 – suite)

Le principe du *Droit des Locuteurs à disposer de leur idiome* que j'ai défini plus haut (cf. 1.1.5. & 1.1.6.) postule pour des enquêtes sociolinguistiques préalables : cette description est celle et uniquement celle des idiomes ou du réseau d'idiomes appelé "provençal" et considérés comme une seule et même langue par leurs locuteurs, selon ce que mes enquêtes, mes lectures, mes fréquentations, et mon appartenance au peuple et au pays de Provence m'ont permis de déterminer. Dans les cas moins sûrs, notamment aux marges de l'espace historiquement provençal, je citerai les avis divergents.

Enfin, bien que je crois avoir beaucoup travaillé dans ce sens afin de respecter les principes que je pose, et donc l'avis de la grande majorité de mes compatriotes Provençaux, je reste, et pour cause, tout à fait conscient de la *relativité* de toute considération définitoire et identitaire quant à un idiome ou un réseau d'idiomes.

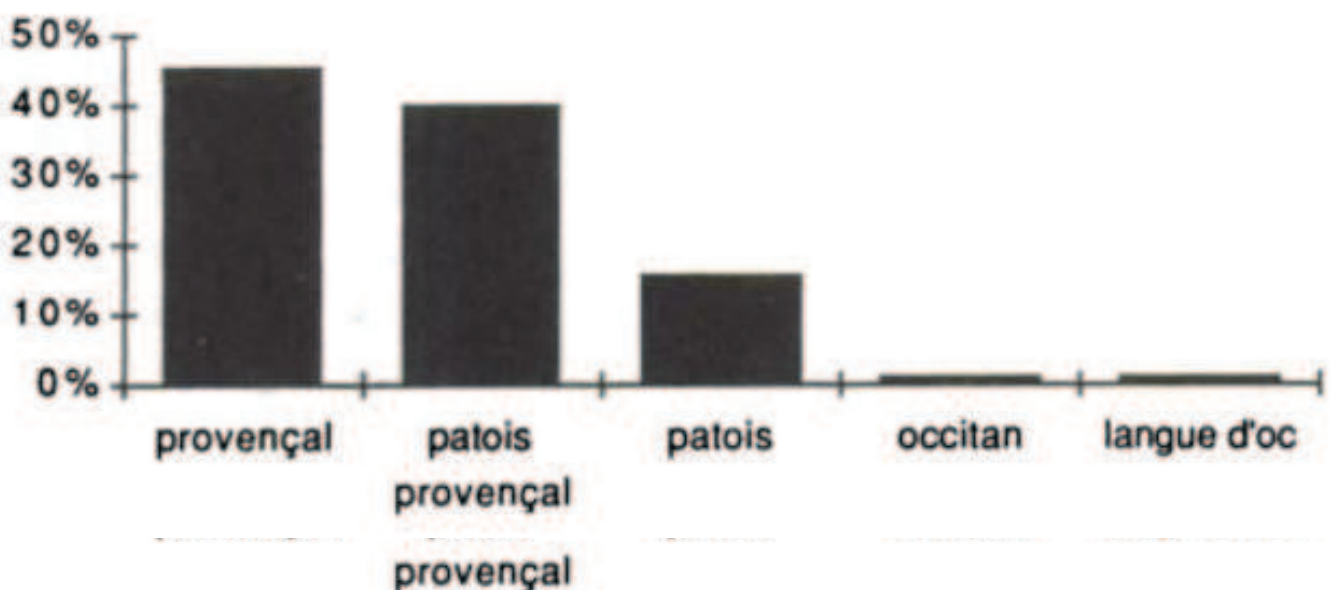
Ce problème de fond étant soulevé, la description elle-même peut être faite en toute clarté.

C'est sur la base de ces explicitations, un peu longues mais nécessaires tant au point de vue méthodologique qu'épistémologique, que la présente étude est conçue dans un va-et-vient permanent et ouvert entre les observations empiriques et l'élaboration théorique.

(...)

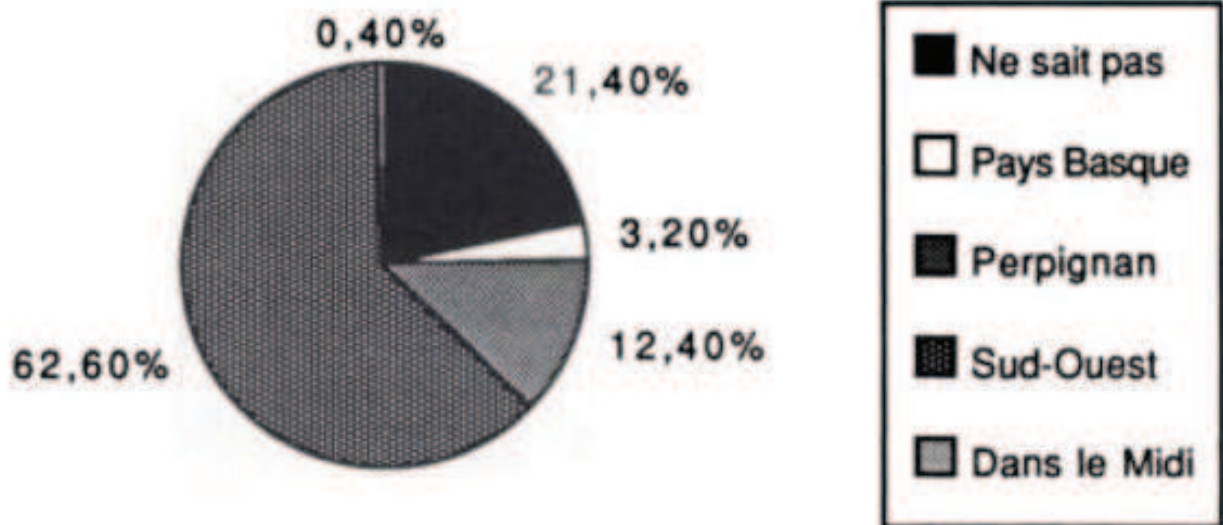
→ (P. 40)

### Autoglossonymes (sources Blanchet, 1990)



→ (P. 41)

### Où parle-t-on occitan? (Blanchet, 1990)



→ (P. 41 - suite)

### Le provençal est-il une langue indépendante ou une variante d'une langue ? (Blanchet, 1990)

